FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2011-085 DU 18 MARS 2011

portant nomination de Ministres Conseillers à l'Ambassade du Bénin à Washington aux Etats-Unis d'Amérique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-177 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;

Vu le décret n°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2011.

D E C R E T E :

Article 1er : Sont nommées Ministres Conseillers à l'Ambassade du Bénin à Washington aux Etats-Unis d'Amérique, les personnes dont les noms suivent :

Messieurs : - Pascal Yves ASSOGBA

- **Hector POSSET.**

Article 2 : Dans leurs nouvelles fonctions, Messieurs **Pascal Yves ASSOGBA** et **Hector POSSET** bénéficieront du traitement attaché à leurs grades respectifs auxquels s'ajouteront les indemnités et avantages matériels divers alloués aux chefs de postes diplomatiques tels que définis par le décret n°149/PC/MFAEP/MAEC/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des l'intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 mars 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,

Jean-Marie EHOUZOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MAEIAFBE 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.-